

Chers parents,

Voici des renseignements au sujet de la **nature** et de la **fréquence** des principales évaluations de votre enfant au cours de la présente année scolaire. De plus, vous trouverez dans ce document les dates des **communications officielles** que vous recevrez en cours d'année.

Nature et Fréquence de l'évaluation des connaissances et des compétences

1^{re} année (1^{re} année du 1^{er} cycle)

Pondération relative	Connaissances / Compétences	Périodes d'émission des bulletins		
		1 Au plus tard le 20 nov.	2 Au plus tard le 15 mars	3 Au plus tard le 10 juillet
FRANÇAIS				
50 %	Lire	X	X	X
30 %	Écrire		X	X
20 %	Communiquer oralement		X	X
MATHÉMATIQUE				
20 %	Résoudre une situation-problème		X	X
80 %	Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X
ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE				
100 %	Éthique et culture religieuse		X	X
ARTS PLASTIQUES				
100 %	Arts plastiques		X	X
MUSIQUE				
100 %	Musique		X	X
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ				
100 %	Éducation physique et à la santé		X	X
ANGLAIS				
60 %	Comprendre des textes entendus		X	X
40 %	Communiquer oralement en anglais		X	X

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations sur les travaux, pochette facteur, travaux envoyés à la maison, etc.

La compétence **Organiser son travail** fera aussi l'objet de commentaires inscrits sur le bulletin de la 2^e étape.

Communications officielles de l'année

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Communications officielles de l'année	
Première communication	Au 15 octobre , vous recevrez une première communication (format papier) comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
Premier bulletin	Un premier bulletin sera disponible en ligne sur notre <i>Portail</i> , au plus tard le 20 novembre . Ce bulletin couvrira la période du 29 août au 10 novembre et comptera pour 20 % du résultat de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible au plus tard le 15 mars . Ce bulletin couvrira la période du 13 novembre au 2 mars et comptera pour 20 % du résultat de l'année.
Troisième bulletin	Au troisième bulletin, toutes les compétences seront évaluées. Ce bulletin sera en ligne au plus tard le 10 juillet . Il couvrira la période s'échelonnant du 13 mars au 22 juin et comptera pour 60 % du résultat de l'année.

Note : Les bulletins de votre enfant sont disponibles directement sur le *Portail* de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. À cet effet, **un code, un mot de passe et un mode d'emploi vous ont été remis et vous seront utiles tout au cours de la scolarisation de votre enfant.**

Si votre enfant est un nouvel élève de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, veuillez-vous adresser au secrétariat afin d'obtenir son code et son mot de passe si vous ne l'avez pas déjà reçu.



Serge Lajoie, directeur

Josée Trépanier, adjointe à la direction